

Bruxelles en mouvements

Périodique édité par
Inter-Environnement Bruxelles
Rue d'Edimbourg, 26, 1050 Bruxelles
N°234 – 29 mars 2010

Les sans-papiers
à Bruxelles
hier, aujourd'hui,
et demain





LES SANS-PAPIERS À BRUXELLES

1. Introduction

EN BREF

A Bruxelles, des milliers de personnes, les sans-papiers, sont dans l'attente d'une reconnaissance officielle pour résider sur le territoire.

Cette catégorie de la population lutte pour être considérée comme habitants à part entière. Au fil des ans, manifestations, grèves de la faim, réseaux de solidarités ont interpellé les responsables politiques et la conscience citoyenne. Ces actions ont rendu la cause plus visible et les mobilisations ont forcé une «campagne de régularisation». Ce dossier examine comment les Bruxellois sans papiers vivent cette attente dans la ville.

Couverture : Jean-Marie Lison

Nous nous penchons dans ce dossier sur une partie de la population bruxelloise qu'on appelle «les sans-papiers». D'abord parce que cette présence fort remarquée fait partie de la réalité bruxelloise, ensuite, parce qu'elle nous interpelle à plusieurs niveaux puisque cela touche à plusieurs aspects de la ville qui font partie du champ de travail d'Inter-Environnement Bruxelles : le tissu social et le tissu urbain.



Les nombreuses mobilisations citoyennes ont sorti de l'ombre la cause des sans-papiers.

Les récits des migrants et leurs histoires de vie sont tous très différents et les parcours ne se ressemblent pas. Nous avons choisi de ne pas demander pourquoi les sans-papiers viennent à Bruxelles. C'est la question que ne cessent de leur poser les autorités chargées de faire le tri entre les «légitimes» et les autres, ceux qui n'auront pas le droit de séjourner ici. Les sans-papiers ont tous de bonnes raisons de venir, mais nous ne parlerons pas de celles-ci, faire le tri n'est pas notre objectif, engendrer la pitié non plus.

Il existe peu d'études sur le mode de vie des sans-papiers en ville. Pour réaliser ce dossier, nous nous sommes adressés à divers acteurs : sans-papiers, juristes, membres d'associations militantes, etc.

Rappelons-nous l'actualité. Ces derniers mois le CPAS de Bruxelles-Ville ne peut plus gérer l'afflux de demandeurs d'asile qui s'adressent à lui à cause des carences de l'administration fédérale Fedasil.

N'obtenant pas gain de cause sur le plan politique, le CPAS de Bruxelles place le débat sur le terrain juridique. Il assigne, devant le tribunal des référés, les six ministères compétents en la matière.

Notons aussi que le réseau associatif bruxellois qui travaille directement sur la question des sans-papiers est très large et occupe tout le terrain bruxellois. Il offre une aide à différents niveaux aux personnes concernées et s'implique ou organise des mobilisations et interpellations du monde politique (*lobbying*). Rendre compte de l'inventivité et de l'intelligence des solutions imaginées par les acteurs de terrain risquerait de mettre à mal ces solutions en attirant le regard sur elles. C'est pourquoi nous n'évoquerons que quelques aspects significatifs de la vie des sans-papiers.

Enfin, dans ce dossier, nous nous intéresserons également à la mobilisation citoyenne, qu'elle provienne des sans-papiers eux-mêmes ou de groupes de soutien.

2. Une large visibilité des sans-papiers à Bruxelles

Bruxelles est certainement la ville belge qui attire et accueille le plus grand nombre de personnes sans papiers. Les statistiques ainsi que le nombre d'actions et de mobilisations qui se sont succédé depuis 1974 confirment ce constat.



Dominique De Laet

Manifestation pour la régularisation des sans-papiers en décembre 1998 !

Depuis les années septante, les sans-papiers ont rendu leur présence à Bruxelles visible par différentes actions, parfois relayées par la presse. Ces actions spontanées ont très vite reçu le soutien de comités composés de militants, d'intellectuels, de membres du clergé, entre autres... Le monde associatif et syndical leur a emboîté le pas.

1974 : les premières mobilisations

En mars 1974, un groupe de «travailleurs clandestins» (comme ils se présentent alors eux-mêmes) entame la première grève de la faim dans l'église Saints-Jean et Nicolas, rue de Brabant à Schaerbeek. Le 1^{er} avril de cette année, les autorités prennent la décision d'évacuer les grévistes et les expulsent le jour même vers leur pays d'origine (Maroc, Tunisie). Si l'intention est d'en finir avec cette question, cela a plutôt l'effet inverse. Les mobilisations s'intensifient, suivies de négociations qui aboutissent, pour la première fois en 1974, à la régularisation de plus de huit mille personnes.

1998 : les manifestations se multiplient

Entre ce moment et la fin des années nonante, quelques actions à petite échelle tentent de remobiliser sur la question, sans grands effets ni résultats. En octobre 1998, suite à la mort tragique de Sémitra Adamu, morte étouffée, dans l'avion, par les gendarmes chargés de son expulsion, une coalition d'organisations a lancé un large mouvement d'occupation d'églises. L'église du Béguinage, au centre de Bruxelles, devient le pivot de ce mouvement. Et cette occupation est la plus longue que l'on connaisse — plus de deux ans. Les manifestations de soutien aux sans-papiers se multiplient, en même temps que les actions spectaculaires et radicales du Collectif contre les expulsions. Dans la foulée de cette mobilisation, le gouvernement est forcé de réagir et adopte, le 22 décembre 1999, une loi qui organise une campagne de régularisation collective mais ponctuelle. Au total, soixante mille personnes introduisent une demande, quarante-deux mille sont finalement régularisées.

Cette campagne de régularisation calme provisoirement le mouvement des sans-papiers. Mais il rejaillira en 2001, avec la naissance de l'*«Ambassade universelle»*. Un

groupe de sans-papiers investit l'ancienne ambassade de Somalie, alors désaffectée. Leur premier message consiste à rappeler que bien des personnes ont été *«oubliées»* par la régularisation. Que ce soit par manque de confiance, parce qu'elles n'entrent pas dans les critères, ou tout simplement parce qu'elles sont arrivées plus tard.

2003 : la résistance aux expulsions

A partir de 2003, une forte remobilisation se déclenche. Al l'été 2003, des demandeurs d'asile iraniens déboutés entament une grève de la faim dans l'église des Minimes (Bruxelles-Ville). Les 16 et 24 juin, une opération policière musclée de lutte contre les logements insalubres et les marchands de sommeil à Saint-Gilles conduit à la rafle de 80 Equatoriens en séjour irrégulier. La violence de cette opération entraîne la première *«assemblée de voisins»*, qui organise la solidarité avec les personnes enfermées ou délogées. Le 24 juillet du même été, trois cents Afghans, qui viennent de recevoir un ordre de quitter le territoire, investissent l'église Sainte-Croix à Ixelles et y entament une grève de la faim. Ce combat se conclut par une victoire, grâce à la bonne organisation des premiers concernés et le soutien du quartier (assemblée des voisins) et grâce à l'intervention du médiateur fédéral.

En septembre 2003, cinq cents Iraniens s'installent dans des locaux de l'Université Libre de Bruxelles (ULB). Leur cas est fort médiatisé, ce qui n'empêche pas le CA de l'ULB d'organiser leur expulsion *manu militari*. L'été 2004 voit le mouvement prendre un nouveau souffle : les sans-papiers s'auto-organisent au sein de l'Union de Défense des Sans-papiers (UDEP). La section bruxelloise occupe l'église Saint-Boniface à Ixelles (octobre 2005). Cette occupation reçoit, elle aussi, un large soutien du quartier. Une exposition de portraits photos de sans-papiers affichés dans les vitrines des commerçants rend visible leur cause. Cette action débouche sur une petite victoire, puisque cent-vingt personnes ont pu obtenir un titre de séjour limité et renouvelable sous condition.

2006 : objectif régularisation

Dans la foulée, l'année 2006 voit se multiplier les occupations d'églises ou de bâtiments publics, accompagnées ou pas de grèves de la faim, de manifestations,



Répartition des sans-papiers en Région de Bruxelles-Capitale

Commune	Nombre de dossiers
Bruxelles-Ville	3610
Schaerbeek	2550
Anderlecht	2870
Molenbeek	2860
Ixelles	1748
Uccle	450
Evere	300
Auderghem	120
Woluwe-Saint-Pierre	79
Saint-Josse	1140
Etterbeek	416
Woluwe-St-Lambert	210
Koekelberg	377
Forest	+/-1300
Saint-Gilles	1750
Berchem-Ste-Agathe	180
Watermael-Boitsfort	180
Ganshoren	155
TOTAL	20 500

Chiffres issus du journal «La Capitale», 1^{er} mars 2010.

Un reportage publié dans *La Capitale* a recensé le nombre de dossiers de sans-papiers traités par les communes bruxelloises. Ces chiffres sont ceux du nombre de dossiers encodés avant le 1^{er} mars 2010 par les communes interrogées. Ils ne reflètent pas tout à fait le nombre de personnes sans papiers ayant introduit une demande, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, certaines demandes ont été introduites directement auprès de l'Office des étrangers (pour ceux ayant déjà un dossier *«en cours»*). La deuxième raison est que ces demandes concernent parfois des familles entières et donc un dossier concerne parfois plusieurs personnes. Ainsi, on apprend par *«La Capitale»* que les 2 550 dossiers de Schaerbeek représentent 3 254 personnes. Enfin, certains dossiers n'ont toujours pas été encodés et les chiffres vont donc encore grimper un peu. On peut donc affirmer qu'environ 25 000 personnes auront introduit une demande. Sur la région de Bruxelles-Capitale, cela représente à peu près 2,5%, ce qui est un chiffre énorme. Cette population au statut invisible demeure fortement présente au cœur de la ville.

de *sit-ins*. Militants et sans-papiers mettent les principaux partis politiques sous pression – ils vont jusqu'à camper devant le siège du PS, boulevard de l'Empereur. L'UDEP-Bruxelles s'affaiblit suite à des dissensions internes et du fait du paternalisme des groupes de soutien en concurrence.

Toutes ces actions et le soutien qu'elles rencontrent, apportent une visibilité certaine à la cause des sans-papiers. En 2009, le gouvernement est poussé à organiser une campagne de régularisation, toujours en cours, non pas sur base d'une loi, mais sur base d'instructions données à l'Administration. Cette frange de la population bruxelloise, contrainte de vivre parmi nous dans des conditions inacceptables, fait partie intégrante de la ville : elle y vit, se loge, se déplace, se soigne, se scolarise, etc. Au départ invisible, elle fait grimper les statistiques démographiques de nos 19 communes au fur et à mesure qu'elle gagne le droit de s'inscrire au registre de la population. Toutes les campagnes de régularisation en

Belgique résultent de la mobilisation des sans-papiers et de ceux qui les soutiennent. Chaque fois que cette population devient plus visible, le politique est contraint de trouver une solution. Néanmoins, jusqu'à présent, les solutions ont toujours été ponctuelles, réduisant pour un temps la visibilité du problème mais sans construire un cadre légal général.

Journée nationale pour la régularisation des sans-papiers en mars 2009.



GINO DICANDIO

3. La solidarité s'impose

Face à la répression appliquée par les autorités sur les étrangers en Belgique, nous pouvons souvent nous sentir totalement démunis. Des gestes simples sont cependant à la portée de tous, et ces dernières années ont connu de nombreuses initiatives de solidarité avec les populations étrangères victimes d'ostracisme.

La rafle de Saint-Gilles

Un matin de juin 2003 au réveil, d'un coup, les Saint-Gillois ont brusquement compté plusieurs dizaines de personnes en moins sur le territoire de leur commune. A l'aube, des familles entières équatoriennes avaient été raflées par la police dans plusieurs immeubles. Très vite, des voisins ont affirmé leur désir de ne pas vivre dans une ville où, pendant leur sommeil, de telles sinistres opérations se déroulent en silence. S'inspirant des Assemblées Populaires d'Argentine tentant de pallier les conséquences de la faillite de l'Etat, sont nées à Saint-Gilles des Assemblées réunissant les proches des victimes de la rafle et leurs voisins. Entre autres choses, nous, les voisins de ces familles, avons pu gérer la récupération des biens restés dans les immeubles, une nécessaire prise de parole après un événement traumatisant



En 2003, l'occupation de l'église, place Sainte-Croix est activement soutenue par l'assemblée de voisins du quartier Flagey.



ou encore les contacts avec les personnes enfermées par l'Etat. Très importante, une manifestation a été organisée sur les lieux de vie de ces personnes, affirmant plus encore leur statut d'habitants à part entière de leur commune.

Les assemblées de voisins

Le mois suivant, comme souhaité dès le départ par les initiateurs des Assemblées de Saint-Gilles, l'expérience fit tache d'huile dans une commune voisine, afin de venir cette fois en aide aux centaines de sans-papiers afghans occupant l'église de la place Sainte-Croix, dans le quartier Flagey à Ixelles. Ceux-ci luttaient pour une régularisation de leur situation, en pleine guerre menée par les occidentaux dans leur pays, et ils ont volontiers collaboré avec les voisins pour la logistique ou pour les négociations avec les autorités.

Durant tout l'été, ces deux communes bruxelloises ont donc connu une «Assemblée de voisins» hebdomadaire, visant à suivre l'évolution de la situation de personnes réclamant simplement un droit à l'existence et le respect de leurs plus élémentaires droits humains. Par ce type de processus, il s'agissait surtout de sortir des cadres habituels de réunions et d'affirmer dans l'espace public la conception d'un monde plus juste.

Durant les années suivantes, des dizaines d'endroits publics ont été occupés par des sans-papiers et partout des voisins se sont mobilisés pour entourer et assister les actions et processus politiques en cours.

Les résultats de la solidarité

L'Histoire gardant difficilement les traces de mouvements ponctuels d'opposition aux politiques publiques, les nécessaires liens ne subsistent pas toujours entre les différentes générations d'initiatives de ce type. Rappelons que de tous temps les Bruxellois se sont engagés aux côtés d'étrangers en lutte. En 1974 par exemple, la première opération de régularisation intervenait en conséquence directe d'une action de grève de la faim de travailleurs immigrés dans l'église Saints Jean et Nicolas à Schaerbeek. A l'époque, habitants de la commune et membres du Comité de Quartier Nord ont apporté des aides logistique et politique au Mouvement des Travailleurs Arabes à l'origine de l'action.

Plus discrète est l'histoire de la plupart des comités se mobilisant autour d'une famille, subitement menacée d'expulsion du territoire. Dans ces cas, assez logiquement, les voisins se demandent où sont passés les gens qu'ils côtoyaient quotidiennement, où est passé l'enfant qui étudiait encore la veille dans la même classe que leur fils ou leur fille,... Ces comités ponctuels, nés autour d'une association de parents d'élèves, ou simplement d'un voisin conscient de la possibilité de faire porter sa voix, obtiennent régulièrement gain de cause. Par une simple mise en lumière des politiques publiques, ils obtiennent la libération d'êtres humains subitement enfermés sans jugement par les autorités de notre pays.

Ces initiatives ne représentent rien d'exceptionnel, il s'agit simplement de la plus élémentaire vie en société. Bien entendu, les actions comme celles des Assemblées de voisins n'auront peut-être jamais l'ampleur ni la force de celles déployées par l'Etat, mais nous avons du pouvoir. Et si c'est une faible force comparée à celle des politiques accablant les étrangers, c'est surtout une force nettement plus belle et respectable.

Campagne de régularisation en cours : les critères et l'insécurité juridique

La dernière campagne de régularisation de sans-papiers a permis aux personnes ayant un ancrage local durable en Belgique d'introduire une demande entre le 15 septembre et le 15 décembre 2009. Il ne s'agissait pas d'une régularisation «massive», puisque chaque dossier est aujourd'hui encore examiné au cas par cas. Cette campagne était basée sur des instructions ministrielles fixant les conditions d'acceptation des dossiers ainsi que la période pendant laquelle ces critères étaient d'application. Pour remplir le critère de l'ancrage, le demandeur doit, outre prouver cet ancrage (en établissant des liens sociaux en Belgique ou familiaux, en ayant effectué une formation, en ayant des enfants scolarisés, etc.), prouver qu'il réside en Belgique depuis au moins 5 ans et qu'il a effectué des tentatives crédibles pour obtenir un permis de séjour avant la date du 18 mars 2008, soit disposer d'un contrat de travail s'il ne remplit pas la condition des 5 ans et prouver qu'il est arrivé en Belgique avant le 31 mars 2007 et qu'il y réside depuis de manière ininterrompue.

Les instructions ont été annulées sur base d'un recours du Vlaams Belang auprès du Conseil d'Etat, au motif que les critères auraient dû être prévus dans une loi car il s'agit de la compétence du pouvoir législatif. Depuis lors, le seul texte légal qui fait autorité est l'article 9 bis de la loi du 15 décembre 1980... comme avant les instructions. Néanmoins, le pouvoir discrétionnaire du ministre (le droit qui lui est donné de prendre une décision au cas par cas) est d'application. Celui-ci a promis qu'il utiliserait ce droit en fonction des critères fixés par l'instruction même si celle-ci est annulée. Gageons qu'il s'y tiendra. Mais l'insécurité juridique dans laquelle cette situation laisse les requérants est grande. En effet, en cas de refus, pas moyen de faire un recours sur base des instructions, puisque celles-ci sont annulées ! Seul l'ingéniosité des avocats et les procès qui suivront pourront décider du sort de ces personnes.

GÉRALD HANOTIAUX
MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE DES VOISINS DE SAINT-GILLES

4. Travailler, se nourrir et se former

Comment les travailleurs sans-papiers peuvent-ils gagner leur vie ?

A quelles formations ont-ils accès ? Quelles structures d'aide existent pour rendre la vie moins compliquée, particulièrement pour se nourrir ?

Comment travailler quand on est en séjour illégal ?

D'office, le travail légal est exclu : sans permis de séjour il n'est pas possible d'obtenir un contrat légal depuis la fin de la crise pétrolière des années 1970. Avant cela, des employeurs pouvaient aller chercher à l'étranger de la main d'œuvre, leur offrir un contrat de travail, qui lui-même donnait ensuite accès à un titre de séjour. Aujourd'hui, en dehors de cas exceptionnels, l'immigration par le travail n'existe plus. En tous cas, elle n'est plus organisée par les employeurs, même si la recherche d'emploi est toujours une des raisons principales de l'immigration. Permis de travail et titres de séjour ont toujours été liés.

Aujourd'hui, pour les sans-papiers, c'est la débrouille qui prévaut. On les retrouve bien entendu dans les emplois peu qualifiés, peu visibles, et souvent sales et dangereux. Pour les hommes, dans les chantiers, au bout de la chaîne des sous-traitants : pour les petits boulots, dans l'Horeca, cachés dans les cuisines. Les femmes font les ménages, gardent les enfants de connaissances. Travail de nuit, petits ateliers clandestins, restauration, des emplois souvent mal payés. À l'arrivée, la situation est plus simple pour ceux qui ont une famille «ici». Le réseau social n'est alors pas trop long ni trop compliqué à construire. Pour les autres, il s'agit de se créer des entrées dans sa communauté ethnique ou communautaire, en participant à la vie de quartier, en se faisant connaître dans les lieux de socialisation que sont les cafés, marchés, etc. Loin d'une mythique solidarité, certains «anciens» n'hésiteront pas à profiter des nouveaux venus. Ce n'est bien entendu pas toujours le cas, et des réseaux d'aide, de recrutement, de soutien existent et prolifèrent de manière informelle.

Comment se nourrir ?

Pour ce qui est de se nourrir, les sans-papiers font comme tout le monde, quand



GINO DICANDO

ils en ont les moyens. Pour ceux qui sont dans la précarité, de nombreux réseaux de solidarité existent. Sans-papiers et sans-abri s'y retrouvent souvent. Les supermarchés font don de leurs invendus aux banques alimentaires qui les redistribuent périodiquement. Les CPAS également, ainsi que la Croix Rouge. Les mosquées offrent des repas le vendredi, jour de la grande prière ainsi que pendant toute la période du ramadan. La récupération des invendus à la fin des marchés des Abattoirs et du marché du Midi est aussi une pratique permettant de se nourrir quelques jours à moindre frais.

Des sans-papiers s'installent sur le toit d'un immeuble occupé au boulevard Saint-Lazare à Saint-Josse (mai 2009).

Peut-on participer à des formations ?

En ce qui concerne la formation et l'apprentissage des langues nationales, des solutions instituées existent. Différents collectifs et associations, comme «Lire et Ecrire» ou le collectif «Alpha» sont ouverts à tous, avec ou sans titre de séjour. Une partie non négligeable du public qui s'y retrouve est en séjour illégal. De nombreuses associations sont de même impliquées



JEAN-MARIE LISON

Action de solidarité en 2008 pour refuser l'expulsion d'élèves à Saint-Josse.

dans l'alphabétisation. Le réseau d'apprentissage du néerlandais est également assez fort et actif.

Pour les enfants, la situation est un peu plus simple, le droit à l'enseignement étant garanti dans les écoles bruxelloises, pour tous les enfants, même en séjour illégal. Il ne s'agit pas là d'une quelconque tolérance des autorités, mais bien du simple respect d'un droit international. La présence des enfants sans papiers dans les écoles est très visible. De nombreuses actions d'écoles se mobilisant contre le renvoi «ailleurs» d'un ou une camarade de classe se font entendre dans la presse, les enfants étant parfois depuis de nombreuses années dans l'école lorsque la famille se fait expulser.

5. Mobilité, aide médicale et logement

Comment se déplace et se loge le sans-papiers ? A quelle aide médicale a-t-il droit ? Nous tentons de répondre à ces questions.

Comment se déplacent les sans-papiers dans la ville ?

De nombreux sans-papiers se déplacent en transport en commun, la peur au ventre car il arrive que la police se joigne aux contrôleurs dans les bus, trams et métros. Sans titre de séjour, le sans-papiers fera l'objet d'une arrestation administrative. Sur instruction de l'Office des étrangers, le sans-papiers sera expulsé ou recevra un ordre de quitter le territoire. Lors d'un simple contrôle «*titre de transport*» effectué par un contrôleur, le sans-papiers peut aussi être arrêté. S'il n'a pas payé, et à défaut d'avoir un document d'identité valable, le contrôleur appellera la police qui fera un contrôle d'identité. Comme dans le premier cas, l'Office des étrangers décidera d'un ordre de quitter le territoire ou d'une expulsion. Sachant tout cela, certains sans-papiers préfèrent ne jamais prendre les transports en commun. Ils se déplacent uniquement à pied. Une anecdote : les Ateliers de la rue Voot ont donné des vélos à quelques sans-papiers, cela a changé leur vie !

Les transports en commun à quel tarif ? Celui qui n'a pas de papier d'identité en cours de validité ne peut pas prendre d'abonnement à la STIB. Ceci nous a été confirmé par la STIB elle-même.



JEAN-MARIE LISON

Action d'occupation de grue dans le centre en 2008.

Quelle aide sociale pour le sans-papiers ?

Le sans-papiers majeur n'a droit qu'à l'aide médicale urgente. Les familles avec enfants ont aussi droit à une aide matérielle [1].



JEAN-MARIE LISON

Dans le but de maîtriser les dépenses financières dans le secteur de l'aide sociale, le gouvernement belge a décidé en 1996 que les étrangers en séjour illégal n'avaient plus droit à l'aide sociale du CPAS à l'exception de l'aide médicale

urgente. Cependant, les familles avec des enfants en séjour illégal peuvent aussi avoir droit à une autre aide : l'aide matérielle sous la forme d'un hébergement dans un centre d'accueil. Cette aide prend la forme d'un hébergement dans un centre d'accueil, en ce compris la nourriture, les vêtements, un argent de poche, l'accompagnement social et médical, le droit à l'enseignement et l'aide au retour volontaire.

De plus, les personnes étrangères en séjour illégal qui sont dans l'impossibilité de donner suite à un ordre de quitter le territoire pour des raisons indépendantes de leur volonté (force majeure liée à des raisons médicales ou administratives) peuvent dans certains cas bénéficier d'une aide sociale autre que l'aide médicale urgente (aide financière du CPAS, hébergement dans un centre,...).

Enfin, le CPAS peut décider, dans certaines situations, d'octroyer quand même aux personnes en séjour illégal une autre aide (pour le logement, la nourriture, les vêtements, etc.), mais ce n'est pas prévu par la loi et il n'est pas obligé de le faire. Et, s'il le fait, il devra payer cette autre aide avec ses fonds propres.

[1] Ce texte provient d'une étude publiée par la Région de Bruxelles-Capitale, disponible à l'adresse http://www.ocmw-info-cpas.be/index.php/fiche_FV_fr/laide_medicale_urgente.

Comment fait-on face aux frais médicaux quand on est sans-papiers ?

La personne sans titre de séjour valable qui est en état de besoin a droit à l'aide médicale urgente. L'aide médicale urgente peut couvrir des soins de nature tant préventive que curative. Pour bénéficier de l'aide médicale urgente le sans-papiers doit se rendre au CPAS avec un certificat médical attestant du fait qu'il a besoin d'une «*aide médicale urgente*». Le CPAS effectue une enquête sociale afin de vérifier si la personne est en état de besoin, condition de son intervention. Si le CPAS reconnaît l'état de besoin, il délivre une carte d'aide médicale urgente à durée déterminée. Le sans-papiers choisit sur une liste du CPAS un médecin généraliste et un pharmacien qui seront mentionnés sur sa carte. Il doit alors consulter ce médecin et ce pharmacien faute de quoi les frais seront à sa charge.

Certains sans-papiers ne souhaitent pas s'adresser au CPAS. Ils ont peur que cela ne les mène à une expulsion. Certains paient

le plein tarif, d'autres utilisent la carte SIS d'un ami. Le sans-papiers est reçu aux urgences des hôpitaux comme n'importe qui d'autre. Même sans carte d'aide médicale urgente, le CPAS paiera les frais de l'hôpital si le médecin atteste qu'il est intervenu dans une situation d'urgence. En dehors de l'aide médicale urgente, des soins gratuits sont aussi prodigués par des organismes comme Médecins sans Frontières.

Comment se loge le sans-papiers ?

Le contrat de bail signé avec un sans-papiers est légal. Comme tout le monde, le sans-papiers peut introduire une action en justice, notamment à l'encontre du propriétaire. Il peut faire appel au service d'inspection régional pour faire constater que le logement n'est pas conforme au Code bruxellois du logement. Le sans-papiers peut aussi avoir un avocat *pro deo* s'il est indigent.

Par ailleurs, une loi du 10 août 2005 prévoit que les marchands de sommeil [1] sont coupables d'un délit et peuvent être

[1] c'est-à-dire ceux qui abusent de la situation particulièrement vulnérable dans laquelle se trouve une personne en raison, notamment, de sa situation administrative illégale pour, par exemple, lui louer un bien à un prix anormalement élevé ou à des conditions contraires à la dignité humaine.



JEAN-MARIE LISON

Semaine d'action pour la justice et la régularisation des travailleurs sans papiers, 2009.

condamnés à des emprisonnements allant de 6 à 10 mois et à des amendes allant de 500 à 150 000 euros. Mais beaucoup de bailleurs ne signent un bail qu'avec quelqu'un qui a des papiers et une fiche de salaire. En pratique, le sans-papiers doit donc trouver quelqu'un qui est agréé par le propriétaire et qui accepte de prendre le bail à son nom. Beaucoup de sans-papiers logent dans des squats. D'autres changent de lieu tous les jours, en logeant une nuit chez un ami, une nuit dans un centre d'accueil d'urgence, mais peu de places leur sont accessibles parce que l'hébergement des sans-papiers n'est pas subsidier.

Un enfant qui séjourne illégalement sur le territoire avec ses parents, qui ne sont pas en mesure d'assumer leur devoir d'entretien, a aussi droit à une aide sociale spécifique : une aide matérielle accordée dans un centre fédéral d'accueil. L'enfant et ses parents doivent alors être logés par ce centre fédéral.

Conclusions

La violence institutionnelle à l'égard des sans-papiers est omniprésente. Elle empoisonne tous les domaines de la vie quotidienne des personnes condamnées à la clandestinité. La pres-

sion psychologique est telle qu'elle peut laisser des traces irréversibles pour certaines personnes : arbitraire de la machine administrative, brutalité des forces de police, risque permanent d'enfermement et d'expulsion, etc.

La dernière campagne de régularisation en date permettra à certains sans-papiers d'aujourd'hui de sortir de la clandestinité. Cette campagne est le fruit d'un long combat. Néanmoins, l'exigence principale des mouvements était l'établissement de critères de régularisation clairs et permanents, connus par tous, inscrits dans la loi. Suite aux divisions du monde politique à ce sujet (caractérisées par une course vers le populisme à des fins électoralistes), on se retrouve aujourd'hui dans la même situation qu'il y a quelques mois : tout repose sur le pouvoir discrétionnaire du ministre. Pour les sans-papiers de demain, toujours pas de solution en vue.

**DOSSIER RÉALISÉ PAR MOHAMED BENZAOUIA,
NICOLAS PRIGNOT ET HÉLÈNE QUOIDBACH**

Remerciements à :
Abdelwahab Hakem, Marie-Pierre de Buisseret,
Tristant Wibault, Géraldine Lemelle,
Gérald Hanotiaux, Jean-Marie Lison



STIB, des tarifs à la hausse et une cohérence à la baisse

Une étude récente^[1] révèle que Bruxelles obtient un bon résultat en matière de tarification. Ainsi, si la Capitale de l'Europe occupe la position médiocre de 14^e ville européenne sur 23 dans cette évaluation des transports en commun, l'appréciation du prix du ticket par des experts de l'Université de Stuttgart lui concède néanmoins la note de 77%. Une comparaison européenne appréciée différemment sur le plan local.



MIRIAM ACHAREK

Pour nombre de voyageurs, la STIB est devenue la Société des Transports à l'Inflation Brutale.

Cette information contraste singulièrement avec les grinements de dents suscités par cette enième hausse des tarifs stibiens subie par les Bruxellois comme quasiment à chaque mois de février. Une hausse qui se justifie pour les uns par un contexte économique difficile où il est demandé à la STIB de consentir une économie de 46 millions d'euros. Un accroissement inadmissible pour d'autres qui y voient une mesure en défaveur de la mobilité douce.

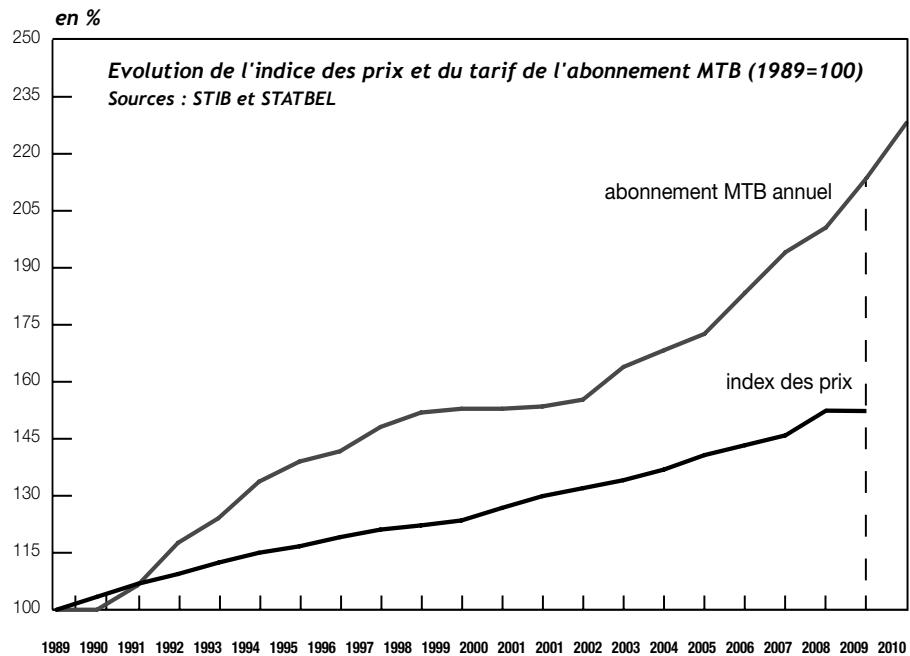
La question n'est pas ici de plaider pour la gratuité des transports en commun ni de lui opposer un coût d'exploitation apparemment trop important pour être supporté par les pouvoirs publics^[2]. Et ce, même si ce débat questionne aussi bien le projet de ville souhaité que le service public voulu. Non, l'interrogation porte sur la logique qui prévaut dans les choix posés par la STIB. En effet, dans sa note de synthèse sur la mobilité^[3], Brussels Studies montre que, mises

bout à bout, les augmentations des tarifs au cours de cette dernière décennie sont deux fois plus importantes que l'évolution de l'inflation qui touche pendant la même période celui qui paie le prix plein. Cette information nuance fortement la dernière hausse tarifaire qui nous est présentée comme une augmentation de seulement 2,5%.

L'étude souligne également les inégalités liées à cette tarification qui octroie la gratuité ou d'importan-

[1] Etude effectuée par la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), février 2010, <http://www.eurotestmobility.com>

[2] Un quart du budget régional est consacré aux transports dont 80% aux transports en commun.



tes réductions en fonction de l'âge ou du statut d'étudiant du voyageur mais qui reste fortement restrictive lorsqu'elle se base sur des critères sociaux : revenu d'intégration sociale ou assimilé, BIM (ex-VIPO), OMNIO ou encore pour les anciens combattants. Quand on sait que les frais de transports sont pris en charge en tout ou en partie par la plupart des employeurs, on peut se demander qui paie encore son trajet en transports en commun, hormis les chômeurs ?

Sous le slogan «*le respect ça se gagne*», la STIB a revu récemment à la hausse le prix des sanctions à l'encontre des actes jugés perturbateurs et ce, afin d'augmenter «*le sentiment de sécurité et la convivialité dans les transports en commun*». Au même titre que «*mendier, jouer de la musique, [...] perturber l'ordre, gêner ou déranger les clients, refuser de présenter son titre de transport, faire des graffitis, ne pas céder sa place assise aux personnes moins valides, personnes âgées, femmes enceintes ou portant des enfants*^[4]» mais aussi, «*consommer de la nourriture*» est une incivilité également sanctionnable dans une fourchette allant de 75 à 200 €.

Ces exemples préteraient à sourire s'ils ne participaient pas à l'inimitié que rencontre la STIB de la part

Augmentation tarifaire 2010 de la STIB

L'abonnement annuel MTB (permettant de circuler à Bruxelles à la fois sur le réseau STIB et sur celui de De Lijn, des TEC et de la SNCB) passe de 495 à 530 euros soit une augmentation de plus de 7 %.

L'abonnement STIB ordinaire annuel passe de 440 à 473 euros (+7,50 %). L'abonnement annuel MTB réduit pour les abonnés âgés de 60 à 64 ans passe de 335 à 410 euros. L'abonnement annuel MTB pour les Bénéficiaires d'Interventions Majorées (BIM : ex-VIPO) passe de 77 à 79 euros.

de ses clients, et même auprès des plus grands détracteurs du *tout à la voiture*. Signe des temps, le mécontentement des voyageurs s'affiche désormais virtuellement, comme l'atteste l'apparition de groupes de contestation sur les réseaux sociaux tel Facebook, par exemple: «*Parce qu'il y en a marre des changements du réseau STIB!!!*», «*Tu sais que tu voyages avec la STIB quand...*», «*NON Aux Puces Nominatives à la STIB!*», «*Contre la priorité des trams de la STIB face aux piétons !*» ; «*Nique la STIB ! La STIB pue*» ; ... Un site au nom tout aussi évocateur a même été créé par une société de marketing, «*STIB de merde*», pour disparaître un mois plus tard suite à l'intervention des avocats de la société des transports. L'agence de pub voulait juste faire parler d'elle en offrant aux nombreux usagers mécontents un site défouloir.

A n'en pas douter, la multiplication de ces espaces de parole s'explique

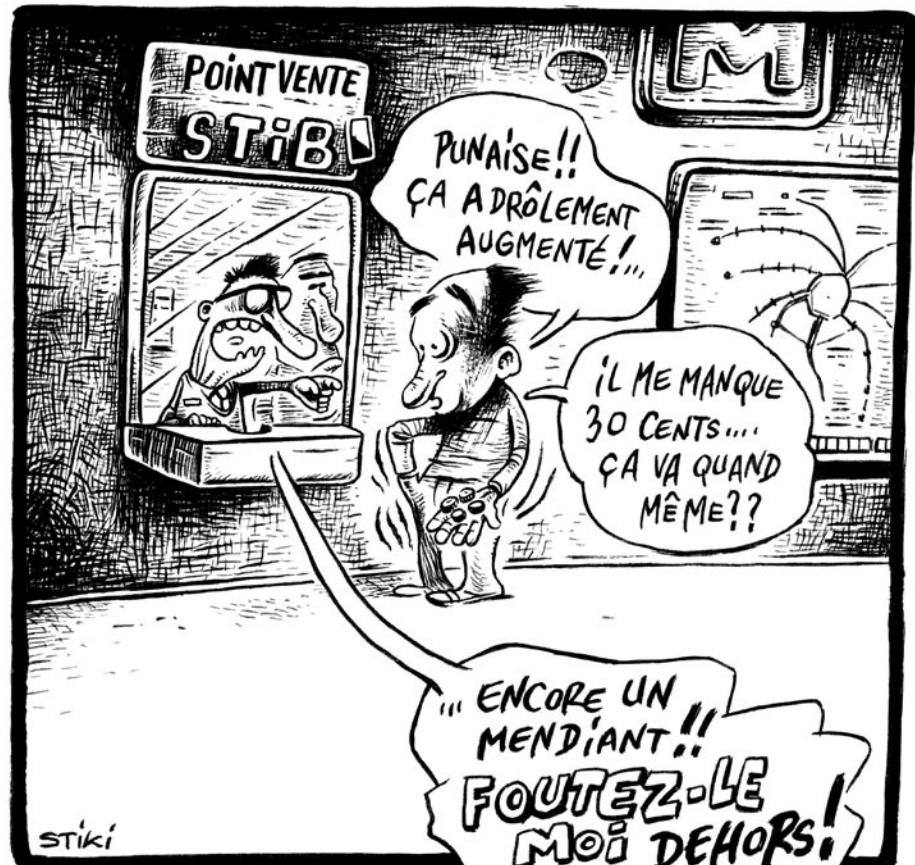
en partie par l'incompréhension des clients face à l'opacité des choix techniques de la STIB et par le peu de communication possible avec elle. Néanmoins, on ne va pas ici reprocher à l'opérateur de transport public de se préoccuper davantage de communication que de la qualité de son réseau.

Présenté dans le précédent BEM^[5], le projet *Métrovision* voulu par la STIB n'est nullement synonyme de réduction du temps de trajet, de diminution du nombre de correspondances ou encore d'une couverture territoriale la plus large possible. En regard du coût de son alternative – la *Cityvision* – le coût énorme de la concrétisation du projet *Métrovision* hérissé l'usager. Comment, en effet, ne pas se sentir pressé comme un citron par ces augmentations tarifaires répétées alors que, dans un même temps, se profile un investissement pharaonique qui est loin d'être l'option la plus économique et la plus appropriée pour voir ses déplacements simplifiés ?

Cigale ou fourmi ?

Comment, dans un contexte d'économies drastiques où l'on n'hésite pas à annoncer le renforcement des contrôles des titres de transport ou à amputer le service de nuit Noctis pour renflouer les caisses, comprendre la pertinence de la campagne publicitaire «We are the STIB» ? Une campagne composée d'une série de 40 portraits noir et blanc de membres du personnel placardés dans la ville. D'après les renseignements pris auprès du service de communication et de relations publiques de la STIB, cette campagne n'a d'autre but que d'humaniser et de convivialiser le transport public aux yeux de ses usagers mais aussi de créer un sentiment et une fierté d'appartenance chez le personnel. Un petit sondage, sans valeur scientifique, effectué au gré de nos trajets nous incline à penser que le message est totalement obscur pour la plupart des clients.

Dans un même souci de cohérence, comment comprendre que l'effort d'économie demandé à la STIB chevauche un plan d'automatisation de sa billetterie (23 millions d'euros rien que pour Mobib, sans compter le coût de la multiplication des distributeurs de tickets jusqu'aux arrêts de bus ou de trams) et l'installation d'un nouveau système de portiques (36 millions d'euros)^[6] sous couvert de l'amélioration de l'exploitation du réseau. Et ce, alors que la société des transports attend de son personnel une économie de 5 millions d'euros en voulant limiter les heures supplé-



mentaires et en lui faisant supporter le surcoût du prix des repas (allant de 2 à 3€) lié à l'externalisation de la gestion de la cafétéria. Plus que souhaitée, l'économie à réaliser par la STIB est attendue de pied ferme par les responsables politiques tandis que des changements positifs sont rêvés par les usagers. Reste à déplorer que les orientations récentes de la société de transport ne semblent profiter ni aux voyageurs, ni à ses travailleurs.

MERIEM MCAREK ET JÉRÔME MATAGNE

La faute à l'Europe ?

Vous souvenez-vous de Citeo ? Depuis le Traité de Maastricht, l'Europe encadre de manière très stricte la capacité d'endettement des Etats et Régions. Citeo avait donc été imaginé par le gouvernement précédent pour que l'endettement lié au développement et à la gestion des infrastructures de transports publics à Bruxelles soit séparé de l'endettement global de la Région. Le montage s'est malheureusement fait recaler par Eurostat, l'organisme européen chargé de vérifier que les règles en la matière sont respectées.

C'est ce qui explique la raison pour laquelle la STIB cherche à atteindre avec autant d'ardeur une part de recettes propres couvrant 50% de ses frais de fonctionnement. En effet, tant que ce niveau n'est pas atteint, les comptes de la STIB sont globalisés avec ceux de la Région. Une globalisation qui pèse lourdement sur les capacités d'investissement régionales en matière de mobilité. Voilà qui éclaire les augmentations successives des tarifs de la STIB.

MATHIEU SONCK

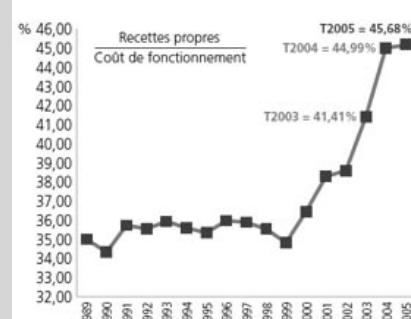
[3] M. Hubert, F. Dobruszkes, C. Macharis, «Etats généraux de Bruxelles. La mobilité à, de, vers et autour de Bruxelles», Brussels Studies, Note n°1, 2009

[4] STIB : http://www.stib.be/incivilites_overlast.html?l=fr

[5] Cityvision in Bruxelles en mouvements n°231-232, 15 février 2010

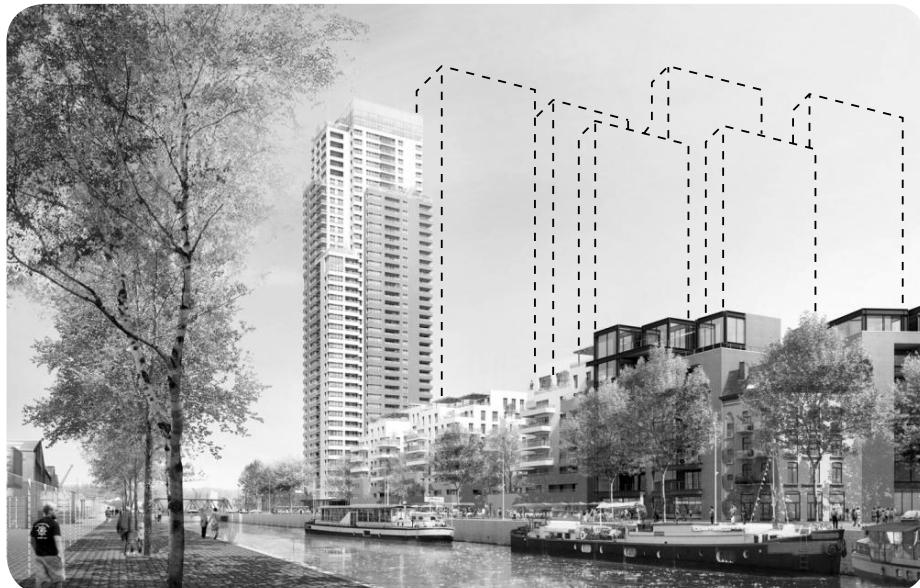
[6] Sans parler du coût de l'ingénierie et de la maintenance qu'une telle technologie implique.

→ Taux de couverture



Premium, faites le plein d'étages !

C'est le 10 mars 2010 que s'est achevée la saga Premium. Malgré les réclamations importantes des associations et comités de quartiers, la Commission de concertation a remis un avis favorable à ce projet de tour de 41 étages. La «création d'un geste architectural fort» et la mixité fonctionnelle - même si les 29 615 m² de bureaux supplémentaires vont encore gonfler les 2 millions de m² vides dans la région ont justifié la décision des pouvoirs publics. Faut-il en déduire qu'il suffit d'avoir une parure en vogue pour détruire et construire à Bruxelles ?



ATENOR

Un phare dans le paysage bruxellois ou l'amorce d'une illusion comme les 54 tours du plan Manhattan en 1967 ?

C'est en 2007 que tout a commencé. Le groupe immobilier Atenor avait alors élaboré un plan pour le site des anciens entrepôts Delhaize : construire une «tour résidentielle de haut de gamme (...) le long du canal à Bruxelles à hauteur de Tour et Taxis .»^[1] Petit détail gênant, des associations bruxelloises s'étaient mobilisées pour empêcher la démolition des anciens entrepôts dont la valeur patrimoniale échappait au promoteur et aux pouvoirs publics. Sans offrir de garanties réelles de constructions nouvelles, Atenor Group obtint l'autorisation de démolir les anciens bâtiments de la marque au Lion.

Ainsi, en dehors des procédures ouvertes au public, la Ville de Bruxelles non seulement décomplexait la promotion immobilière mais en était le complice puisque avant l'adoption du PPAS Willebroeck en juillet 2008, l'échevin de l'urbanisme reconnaissait dans la presse avoir donné un

accord de principe sur la construction d'une tour^[2]. Sans grandes surprises, le PPAS adopté était conforme aux attentes du développeur et l'autorisait notamment à ériger une tour de 100 à 140 m de haut pour ouvrir la voie au renouveau du quartier permettant «d'articuler ce quartier au quartier Nord et à celui de Tour et Taxis».

Profil socio-économique aisé

Mais à qui devrait profiter cette revalorisation des abords du canal ? Nous aurions aimé pouvoir verser dans une vision utopique de la ville imaginant un projet améliorant les conditions de vie des habitants déjà présents et permettant à tous les mal-logés d'ici et d'ailleurs de trouver une place dans un ensemble offrant une mixité fonctionnelle dans un cadre généreux. Mais il n'en est rien ! Déjà le projet de PPAS (appelé 70-20a) mentionnait qu'il «est plus que probable que la population future appartienne à ce profil socio-écono-

mique plus aisé que la moyenne du quartier Nord.» Mais comme pour nous rassurer, le rapport affirmait que «ce phénomène de gentrification devrait être en partie freiné par la présence importante de logements sociaux dans le quartier»^[3].

Dans sa récente étude d'incidences, le bureau d'études du promoteur va dans le même sens puisqu'il déclare que «la fonction résidentielle, par contre, va apporter une nouvelle population plus aisée que celle du quartier ayant un profil socio-économiquement peu aisé. Ainsi, on assistera à un renforcement de la mixité sociale du quartier.»^[4]

Dans cette ode à la mixité sociale chantée à l'unisson par les pouvoirs publics et les spéculateurs, chacun peut déduire que la *gentrification* des berges est bien l'effet escompté. Le bureau Agora va même, non sans cynisme, jusqu'à reconnaître que «cette mixité sera plutôt une juxtaposition de catégories socio-économiques entre le nouveau programme le long du canal et le reste du quartier Nord» et n'y apporte aucun commentaire supplémentaire.

Vers un urbanisme de tours forteresses ?

Aujourd'hui, les jeux sont faits. La Commission de concertation a rendu un avis favorable le jour même de la concertation. Au-delà de l'exigence de réserver un espace pour une crèche et quelques aménagements cosmétiques (tels que prévoir les fonctions d'animation des bureaux au rez-de-chaussée) le projet est accepté dans son fond et sa forme. Il ouvre ainsi la voie à la construction d'autres tours forteresses aux abords du canal (comme potentiellement à la porte

de Ninove) et une remise en cause des fonctions jugées «*non urbaines*» comme les industries, commerces et activités portuaires.

Depuis le lancement de ce projet Premium, Inter-Environnement demande que les réels besoins des Bruxellois soient rencontrés. La «*juxtaposition de couches sociales*», et particulièrement de *gated communities* au cœur des quartiers populaires, est une injure aux habitants. Elle représente une négation de leurs besoins puisque la réponse apportée à la question sociale soulevée par les habitants de ces quartiers n'est pas de nature à résoudre le problème mais bien de le nier en le déplaçant. Ce n'est pas l'ouverture du 41^e étage de la tour au public (accompagné par un serveur du restaurant) qui compensera le fait que les bureaux, saunas et autres activités commerciales ne seront tournés que vers les occupants des immeubles du projet.

Peut-être qu'une réponse partielle à cette problématique aurait été, comme le suggère l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale^[5] de dégager des charges d'urbanisme sur le logement et de permettre ainsi la construction de logements sociaux au sein des différents immeubles qui seront construits par Atenor ?

PIERRE MEYNAERT

[1] Interview de l'Echo du 29/06/2007.

[2] Nous invitons le lecteur à relire notre article «*un PPAS sur mesure pour Atenor*», Bruxelles en Mouvements n°221, juin 2009.

[3] Extrait du rapport sur les incidences environnementales relatif au PPAS 70-20a Willebroeck, BOA, Bruxelles, avril 2008.

[4] Extrait du résumé non technique de l'étude d'incidences du projet Premium, AGORA, Bruxelles, décembre 2009.

[5] Mercken T., *Charges d'urbanisme : pratiques et perspectives*, septembre 2008. Disponible sur : <http://www.avcb-vsgb.be/documents/documents/amenagement/charges-urbanisme-mercken.pdf>

Formations au compostage

Vous souhaitez être initié(e) aux plaisirs du compostage ? Comprendre comment réduire la quantité de vos déchets voués à l'incinérateur en transformant vos déchets de cuisine et de jardin en amendement ?

Vous aimeriez découvrir les avantages des différentes techniques de compostage et les solutions pratiques aux problèmes les plus courants et ce, que vous ayez ou non un jardin ? Alors ces formations sont pour vous !

Compost collectif

Formation destinée aux groupements d'habitants qui souhaitent mettre en place un compost collectif.

Apartir d'exemples concrets, la formation donnera les bases des démarches nécessaires pour démarrer un compostage collectif de quartier, en pied d'immeubles ou en jardins partagés. Ce sera également l'occasion d'attirer l'attention sur les difficultés et les écueils à éviter et d'offrir une large palette de modes de fonctionnement et du matériel utilisé, non seulement à Bruxelles, mais aussi dans les autres régions du pays et dans les pays limitrophes.

Elle aura lieu le **jeudi 1^{er} avril à 19h30**.

Compostage individuel

Cette formation s'adresse aux personnes qui possèdent un jardin, qu'il soit petit, moyen ou grand.

Il vous sera expliqué pourquoi, comment et que composter. On vous présentera également les différentes techniques existantes, les problèmes les plus courants et les solutions à y

apporter ainsi que l'usage que l'on peut faire du compost.

Cette présentation sera suivie d'un débat questions/réponses. Elle aura lieu le **jeudi 20 mai à 19h30**.

Vermicompostage

Cette formation est essentiellement destinée aux personnes ne possédant pas de jardin mais qui souhaitent réduire la quantité de déchets qui finissent à l'incinérateur.

La formation présentera la théorie nécessaire pour bien démarrer et gérer sa vermicompostière ainsi que des trucs et astuces pour la fabriquer soi-même. Vous aurez également l'occasion de découvrir des modèles commerciaux et artisanaux utilisés par les maîtres-composteurs.

Deux formations seront organisées le **jeudi 27 mai et mardi 22 juin à 19h30**.

Vermicompost et compost individuel

Une formation en néerlandais regroupera les thématiques vermicompostage et compostage individuel le **17 mai 2010 à 19h30**.

 Ces formations, organisées par Bruxelles Environnement, sont gratuites et données par un formateur du Comité Jean Pain.

Elles se dérouleront à Mundo-B au 26 rue d'Edimbourg à 1050 Ixelles (près du métro Porte de Namur).

Inscription souhaitée chez Inter-Compost au 02/893.09.04 ou compost@ieb.be.

**En vous abonnant à Bruxelles en mouvements, vous contribuez
à soutenir l'action d'Inter-Environnement Bruxelles en faveur
de la qualité de la vie en ville.**

Coût de l'abonnement annuel au périodique Bruxelles en mouvements (16 numéros) : 24€.
Etranger : 34€. Abonnement de soutien : 54€. Mensuellement par domiciliation : 2€.
Versements au compte 210-0090204-46 d'Inter-Environnement Bruxelles, rue d'Edimbourg, 26, 1050 Bruxelles.



Il faut repenser les politiques de revitalisation urbaine

A qui profitent les politiques d'aide à l'acquisition de logements à Bruxelles ? Telle est la question que s'est posée Alice Romainville^[1] dans une étude parue^[2] dans la revue scientifique *Brussels Studies*. Elle y souligne les effets sociaux désastreux qu'engendrent les différents outils d'aide à l'acquisition proposés par la Région (SDRB, les Contrats de quartier, les primes à la rénovation, les abattements fiscaux^[3]).

L'étude observe que la politique d'attractivité résidentielle développée par la Région auprès de ménages à revenus moyens ou supérieurs dans certains quartiers centraux de Bruxelles et de la première couronne provoque des migrations de populations, des hausses de loyers et des phénomènes de gentrification. Seules des mesures de régulation des loyers sur le marché privé pourraient empêcher ces effets secondaires mais jusqu'à présent aucune mesure allant dans ce sens n'a été prise.

Dès le 23 février, la Commission du Logement et de la Rénovation Urbaine du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale s'était saisie des conclusions soulevées par Alice Romainville dans son étude. Mais que faire de cette étude ? semblaient alors se demander les parlementaires. Lors d'un second débat, le 12 mars dernier, auquel Mme Romainville a été invitée, les parlementaires ont exprimé leur désaccord avec les conclusions présentées par l'étude. Défendant à tout prix le bien-fondé des politiques de revitalisation urbaine menées par la Région et les communes, les parlementaires présents ne cessaient de répéter que la mixité sociale est une priorité politique.

Le problème soulevé par cette étude ne concerne pas tant la notion de revitalisation urbaine que les effets pervers des outils développés par la Région. Sujet manifestement délicat pour nos parlementaires. La revitalisation urbaine permet selon eux de rénover des quartiers dégradés. Comment pourrait-elle être antisociale se demandait une parlementaire ? La revitalisation urbaine est antisociale si elle est menée pour attirer un certain type d'habitants (aux revenus moyens ou supérieurs) et si elle a pour effet l'expulsion d'autres habitants (aux revenus plus faibles). Quant à la notion de mixité sociale, il s'agit d'un concept tellement inconsistante, comme le soulignait Alice Romainville, qu'il est facile de lui faire dire n'importe quoi. Comment peut-on parler de mixité sociale quand il s'agit uniquement d'une mixité à sens unique : injecter des riches dans les quartiers pauvres mais pas l'inverse ? De toute façon, comme le précise Alice Romainville, la mixité sociale apparente n'est que temporaire puisque l'arrivée de ménages à revenus plus élevés engendre une hausse des loyers et provoque la migration des habitants préexistants.

Quant à la régulation des loyers ? Certains parlementaires se disent favorables mais le débat se termine par un inévitable «*c'est une compétence fédérale, on ne peut rien faire !*». Il est pourtant temps de repenser les politiques de revitalisation urbaine pour qu'elles profitent à tous les Bruxellois et pas uniquement aux classes les plus aisées. De même, les aides à l'acquisition de logement devraient profiter aux habitants qui en ont le plus besoin.

L'ÉQUIPE D'IEB

[1] Alice Romainville est actuellement assistante au département de géographie de l'ULB.

[2] *Brussels Studies* n° 34, 25 janvier 2010.

[3] Seul le Fonds du logement permet à des ménages à plus faible revenu d'acquérir un bien. Toutefois, la hausse des prix immobiliers n'est pas sans impact sur l'efficacité de cet outil puisque cela oblige les emprunteurs à augmenter leur apport financier personnel.